



## Porter le nom de mon beau pere

-----  
Par yanns

Bonjour,

je vous contacte pour un renseignement, j'ai 42 ans et je voudrais prendre le nom de mon beau père.

je n'ai plus de contact avec mon père car celui ci a voulu m'enlever la vie et de plus j'ai une lettre écrite qui date de 3 ans stipulent qu'il est d'accord pour que je prenne le nom de mon beau père.

pouvez vous me dire si cela est possible et les démarches a effectuées s'il vous plait.

merci d'avance.  
Cordialement

-----  
Par isernon

bonjour,

la procédure de changement de nom a été récemment assouplie.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15547#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20juillet%202022%2C%20toute%20personne%20majeure,de%20son%20lieu%20de%20naissance.]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15547#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20juillet%202022%2C%20toute%20personne%20majeure,de%20son%20lieu%20de%20naissance.[/url]

salutations

-----  
Par ESP

Bonjour

En effet, depuis ce mois toute personne majeure pourra changer de nom de famille simplement, en prenant, par substitution, le nom du parent qui ne lui a pas été transmis à la naissance et en déclarant son choix par formulaire à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance. Avant d'enregistrer ce changement, l'état civil laissera un mois de délai au demandeur, qui devra se présenter de nouveau en mairie pour confirmer cette décision, possible une seule fois dans sa vie.

Concernant nom de votre beau père, une adoption simple sera sans doute nécessaire.